

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 20 janvier 2023

ARRETE N° 2023-003

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, afin d'effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sur la R.N. 402, de l'entrée Nord de l'agglomération jusqu'à l'intersection avec la R.D. 219 A au lieu-dit Mancinu.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE, la circulation sera alternée et réglementée manuellement de 07H00 à 16H00, pour une durée de cent quatre-vingt jours, à partir du lundi 23 janvier 2023.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

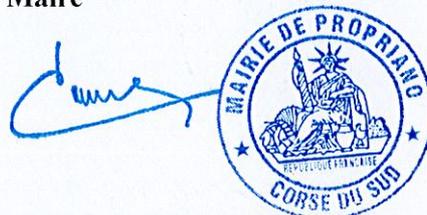
- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIE. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 20 janvier 2023

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI